



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des Elections et des Associations

**Modificatif à l'arrêté préfectoral du 25 août 2016 modifié
instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions
pour toutes les élections au suffrage universel direct**

Le Préfet du Pas-de-Calais

VU le code électoral et notamment ses articles L.12, L.13, L.15 à L.17 et R.40 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 août 2016 modifié instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-10-65 en date du 20 mars 2017 accordant délégation de signature ;

VU les demandes de modifications de lieux de vote et de limites de circonscriptions de certains bureaux de vote reçues des communes ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général Adjoint de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 25 août 2016 modifié instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct est reconduit pour les élections qui se dérouleront dans la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

ARTICLE 2 : L'article 1^{er} de l'arrêté du 25 août 2016 fixant les lieux de vote est modifié conformément au tableau annexé au présent arrêté.

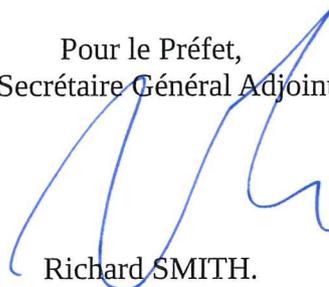
ARTICLE 3 : L'article 2 de l'arrêté du 25 août 2016 fixant les limites de circonscriptions de chaque bureau de vote est modifié en ce qui concerne les communes de BLENDÉCQUES, BOULOGNE SUR MER, COULOGNE, GONNEHEM, GRENAY, HENIN-BEAUMONT, HULLUCH et WIMEREUX, conformément aux plans déposés à la préfecture du Pas-de-Calais (communes à bureaux multiples).

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire Général Adjoint de la préfecture du Pas-de-Calais, Mme et MM. les Sous-Préfets des arrondissements de BETHUNE, CALAIS, LENS et MONTREUIL SUR MER et Mmes et MM. les Maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, aux dispositions duquel ils donneront la plus large publicité.

ARRAS, le 28 août 2019

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint,



Richard SMITH.

ANNEXE A L'ARRETE DU 28 AOUT 2019

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
ARRAS-3	SAINT MARTIN SUR COJEUL	U	Salle d'évolution : 25 bis, rue Guislain Debeugny

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AVESNES LE COMTE	GRINCOURT LES PAS	U	Mairie-annexe : 2 bis, rue de l'église
	SAVY BERLETTE	U	Espace du temps libre : 30, rue des manoirs
	WANQUETIN	U	Espace Bayart : 4, rue de la mairie
	WARLUS	U	Salle des fêtes : Rue d'Agnez

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BAPAUME	BAPAUME	1-2	Salle Gambetta : Rue Gambetta
	GREVILLERS	U	Mairie : 12 bis, Grand Rue

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
SAINT POL SUR TERNOISE	BONNIERES	U	<u>Fusion des bureaux de vote (bonnières et Canteleux)</u> Mairie : 36 Grand Rue
	HERICOURT	U	Salle communale : 24 Rue Principale

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BEUVRY	VERQUIGNEUL	U	Salle des fêtes : Rue de la Mairie

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LILLERS	GONNEHEM	3	<u>Création d'un 3ème bureau</u> Ecole Primaire Jules Verne : 28, Rue de la Libération
	ROBECQ	U	Mairie – salle d'honneur Rolande Cabaret : 110, Rue de l'église

ARRONDISSEMENT DE CALAIS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
CALAIS-2	CAFFIERS	U	Salle des fêtes : 1021, Rue Principale

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
MARCK	POLINCOVE	U	Mairie (salle du conseil municipal) : 180, Rue de la mairie
	SAINTE MARIE KERQUE	U	Mairie : Rue Jacques André

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HENIN BEAUMONT- 2	HENIN- BEAUMONT	11	Salle Lalo : Rue Saint Martin
		19	<u>Bureau centralisateur</u> Salle Debeyre : Rue Saint Martin

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
WINGLES	GRENAY	2 - 4	Ecole Buisson-Lacore : bâtiment Suzanne Lacore – boulevard Saint Louis
	VENDIN LE VIEIL	5 - 6	Maison des Associations : Place Saint Auguste

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL SUR MER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AUXI LE CHATEAU	FRESNOY	U	Salle communale : Impasse de la mairie
	ROUSSENT	U	Salle des fêtes : Rue de la Vallée de l'Authie
	WAIL	U	Mairie : 3, Rue de l'église

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BERCK	BERCK	10	Cottage des Dunes (salle polyvalente – bâtiment principal) : Rond Point du cottage des Dunes

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
FRUGES	COUPELLE NEUVE	U	Local de l'ancienne école : 2 rue du sac